



ELECTIONS A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES
BIBLIOTHECAIRES DU
13 Mai 2008

POURQUOI VOTER CGT ?

Membre d'une Confédération, première force syndicale dans le pays, membre d'une Fédération qui concerne les secteurs (publics et privés) de l'Education, de la Culture et de la Recherche, organisés dans les établissements d'Enseignement Supérieur et dans ceux du Ministère de la Culture et de la Communication **regroupant tous les personnels** (enseignants, administratifs, personnels ingénieurs, techniques, de service, des bibliothèques, titulaires et contractuels) notre structuration syndicale CGT librement définie dans nos congrès, alimente une réflexion commune, **gage de mobilisation et d'efficacité d'action.**

Le constat

« Les carrières et avancements assurent globalement un progrès du pouvoir d'achat aux fonctionnaires, la rémunération doit se faire au mérite. » claironne le Ministre de la Fonction Publique. Pour y parvenir, le gouvernement voudrait organiser la restructuration de la rémunération autour de trois composantes : la rémunération correspondant au grade détenu, les responsabilités exercées et les résultats obtenus par les fonctionnaires. C'est l'explosion de la notion même de grille unique et de traitement !

Avec la globalisation de l'enveloppe des primes et l'autonomie des universités, tous les ingrédients sont réunis pour imposer l'individualisation des rémunérations et, dans un premier temps, la répartition des primes au mérite fondée sur la rentabilité et la servilité.

Avec les projets de loi sur la « mobilité », c'est l'individualisation des carrières et la remise en cause du statut de la fonction publique (art.7 : « licenciement » possible des agents titulaires, art.9 : appel aux entreprises d'intérim, etc.).

Si la CGT se félicite de l'abandon de l'usine à gaz que représentait le processus notation/évaluation, elle n'approuve pas pour autant le contenu « rénové » de l'entretien professionnel annuel. Il sera en effet beaucoup plus difficile de contester les appréciations qui ne seront plus adossées à une note chiffrée.

Ce système qui remet gravement en cause nos droits et garanties statutaires continuera de vouloir mettre en concurrence les fonctionnaires entre eux.

Mais ce sont aussi de plus en plus de traitements qui avoisinent le SMIC, pendant que le salaire minimum des fonctionnaires court après celui-ci.

C'est encore l'écrasement de la grille indiciaire qui conduit à des déroulements de carrière toujours plus étriqués.

Le ministre de la Fonction Publique multiplie ses déclarations sur un éventuel troc suppressions d'emplois publics contre augmentations salariales, proposition inadmissible et conduisant à perdre sur les deux tableaux.

C'est un troc de dupes ! Il y a des suppressions d'emplois depuis des années et aucune augmentation salariale n'est intervenue ou alors minime.

Avec la mise en place généralisée des référentiels « métiers », de plus en plus de nos collègues sont aujourd'hui amenés à assurer les missions des conservateurs, à moindre coût bien évidemment.

La CGT revendique :

- la création massive de postes de titulaires pour répondre aux besoins
- la suppression du projet de loi sur la mobilité en particulier ses articles 7 à 9,
- le renforcement des garanties statutaires et de l'égalité de traitement (mutation, détachement, réintégration, carrière)
- l'amélioration du pouvoir d'achat de tous les agents de l'Etat
- l'amélioration des déroulements de carrière avec plus de postes de débouché dans le corps des conservateurs,
- une forte augmentation de la valeur du point (dont 10 % immédiatement pour remise à niveau sur le 01/01/2000),
- des mesures bas salaires (au minimum portés à 1500 euros),
- une réactualisation de la grille indiciaire (avec la reconnaissance des qualifications).
- un plan de lutte et de résorption de la précarité avec arrêt immédiat des recrutements sur emplois précaires
- l'intégration des primes dans les salaires
- une vraie carrière en A-Type comme pour les attachés et les chargés d'études documentaires (indice terminal 783 au lieu de 642)

CAP Nationale : dernier rempart contre l'individualisation des carrières, des traitements et des primes, basée sur le mérite.

VOTEZ

CGT en toute liberté

Attention ceci n'est pas un bulletin de vote